

Une fête pour promouvoir les activités nautiques



Les 1^{er} et 2 août, la pointe de Barfleur sera le théâtre de multiples manifestations maritimes, grâce à la fête du nautisme. Ce sera une première. « **Cette idée a été lancée par le Comité départemental d'aviron de mer auprès du conseil départemental, auquel nous avons demandé une subvention. Une fois accordée, la subvention devait être utilisée pour promouvoir l'activité nautique et nous avons décidé de l'organiser à Barfleur** », explique Jean-Charles Bellot, trésorier du comité départemental.

Cette animation sera orchestrée par le centre nautique. « **Le but d'une telle manifestation est également de récupérer des fonds, qui serviront à financer la formation de moniteurs d'avirons dans le plan départemental** », précise Jean-Charles Bellot. Il souhaite que cette manifestation soit élargie à d'autres sports nautiques. « **Il faut absolument trouver un moyen de faire venir des saisonniers pour encadrer les sports nautiques. À la montagne,**

les villages s'appuient sur les sports d'hiver pour assurer leur promotion. Pourquoi les stations balnéaires de bord de mer ne s'appuieraient-elles pas sur les sports nautiques pour leur propre promotion? »

Plus de sports

« Il faut professionnaliser pour attirer la clientèle et assurer sa promotion », soulignent Jean-Charles Bellot et Camille Yvon, le chef de base. **« Actuellement, le centre nautique n'a pas assez de moniteurs pour assurer tous les sports de mer. Le centre propose des stages de voile, des cours de longe-baie et des locations de kayaks. Il faut former des moniteurs pour augmenter le panel d'activités. Après, ce sera selon la motivation des municipalités et des bénévoles. »**

Ce week-end, le public pourra participer à des activités nautiques pour un coût unique de 5 €.**« On pourra s'initier ou faire de la yole de mer, du kayak, du catamaran, du stand paddle ou de la pirogue à balancier. Notre souhait est que cette première fête du nautisme soit l'occasion pour beaucoup d'apprécier et de prendre goût aux activités maritimes »,** conclut Jean-Charles Bellot.